

**DÉLIBÉRATION N° 2023-015 DU SYNDICAT MIXTE  
"Centre Jean-Henri FABRE de SAINT-LÉONS en Lévézou"**

**Délibération prise en séance du 28 décembre 2023 à 10h00**

**L'an deux mille vingt-trois, le 28 décembre à 10h00, le Comité Syndical du Syndicat Mixte « Centre Jean-Henri FABRE de SAINT-LÉONS » en Lévézou à l'Hôtel du Département salle AUBRAC, sous la présidence de Monsieur Claude ASSIER, 2<sup>ème</sup> Vice-Président du Syndicat Mixte.**

**Etaient présents :** M. Claude ASSIER, Mme Emilie SAULES LE BARS, M. Jean-Michel ARNAL, M. Yves REGOURD, M. Régis NESPOULOUS, M. Serge GELY.

**Etaient excusés :** M. Arnaud VIALA, Mme Kateline DURAND, M. Christophe LABORIE, M. Jean-Luc CALMELLY, Mme Nadine FRAYSSE, M. Alexis CANITROT.

Secrétaire de séance : M. Serge GELY  
-----

**Objet : Evolution du référentiel budgétaire et comptable**

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU l'article 106 III de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;

VU le décret n°2015-1899 du 30 décembre 2015 portant application du III de l'article 106 de la loi du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;

CONSIDERANT que les rapports présentés au Comité syndical du 28 décembre 2023 ont été adressés à ses membres le 22 décembre 2023 ;

**Après avoir entendu cet exposé et après en avoir délibéré,**

Le comité syndical, à l'unanimité,

- DECIDE d'adopter le référentiel budgétaire et comptable M57 à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024, pour le budget principal ;
- D'UTILISER la nomenclature développée (vote par nature avec présentation fonctionnelle) ;
- DECIDE de maintenir le vote par nature du budget principal et des budgets annexes ;
- AUTORISE Monsieur Claude ASSIER, 2<sup>ème</sup> Vice-Président, à remplir toutes les formalités utiles en vue de l'exécution de la présente délibération.

**Pour le Président du Syndicat mixte  
et par délégation,  
le 2<sup>ème</sup> Vice-Président,**

**Claude ASSIER**

***Acte dématérialisé***

**Sens des votes** : Adopté à l'unanimité des membres présents et représentés

- **Nombre de membres en exercice : 12**
- **Nombre de membres présents : 6**
- **Nombre de suffrages exprimés : 6**

